



FICHE MÉTIERS | AMO PROCESSUS OPÉRATIONS HABITAT PRIVÉ

DEFINITION

L'opérateur habitat privé œuvre dans le domaine de la définition et du déploiement des politiques publiques en direction de l'habitat privé existant. Il conseille et accompagne les propriétaires occupants ou bailleurs, les gestionnaires de copropriétés et les collectivités locales sur les besoins d'amélioration de tout ou partie de leurs parcs de logements. Il accompagne la mise en œuvre des opérations qui en résultent, notamment à travers un accompagnement des ménages et la recherche des ressources financières à mobiliser.

« Déployer les politiques publiques en direction de l'habitat privé existant »

TYPE DE MISSION

- Enquêtes socio-économiques liées à l'habitat.
- Études et animation d'opérations d'amélioration de l'habitat privé financées par l'Anah : OPAH, OPAH RU, PIG, ORCOD, ORI, RHI, Plans de sauvegarde des copropriétés : diagnostic social, urbain, technique et juridique du parc, étude du peuplement, propositions d'actions, définition des montages financiers afférents à la réhabilitation, animation des dispositifs
- Conseils et accompagnement des ménages pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et des bâtiments, en habitat individuel et collectif : Visites des logements, relevés, évaluations énergétiques, priorisation des travaux à réaliser, mobilisation des aides pour le compte des propriétaires.
- Accompagnement des acteurs et des ménages en vue de l'amélioration de l'habitat inconfortable et dégradé ou de lutte contre l'habitat indigne, la non-décence, le mal logement dans le cadre d'opérations de RHI, THIRORI, d'aménagement en quartiers anciens.
- Traitement des copropriétés fragiles et en difficulté : diagnostics multicritères, accompagnement des instances de gestion et de fonctionnement des copropriétés, aide au redressement, programmation travaux prioritaires...
- Accompagnement des habitants et des ménages et animation dans la mise en œuvre des dispositifs de gestion urbaine de proximité (GUSP) ou de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dans des contextes impliquant des relogements, et/ou une cohabitation avec des travaux lourds.

FORMATION

- Filières universitaires en urbanisme et aménagement
- Écoles d'architecture
- Écoles d'ingénieur - spécialité thermique
- Formations Génie civil et bâtiment

- Écoles d'administrateurs de biens (pour l'accompagnement des copropriétés)
- IRTS ou équivalents (formation des travailleurs sociaux)